



*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Arles*

**JEUDI 21 DECEMBRE 2006**

**N° 2006.359 : MISE À DISPOSITION SOUS LICENCE DE TYPE LOGICIEL "LIBRE" DE  
PROGICIELS DÉVELOPPÉS PAR LA DIRECTION DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET TÉLÉCOMS**

L'an deux mille six et le vingt et un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Arles s'est réuni à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Maire, et suivant la convocation en date du treize décembre deux mille six

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : quarante cinq

**Etaient présents :**

Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Maire

Mesdames et Messieurs : Martial ROCHE, David GRZYB, Danielle DUCROS, Catherine LEVRAUD, Nora MAKHLOUF, Claire ANTOGNAZZA, Jean-Luc MASSON, Christian MOURISARD, Véronique PONZE, Jacky BURLE, Lionel SCHNEIDER, Adjoint

Messieurs : Jean-Marie EGIDIO, Daniel RICHARD, Jean-Yves PLANELL, Philippe MARTINEZ, Adjoint Spécial

Mesdames et Messieurs : Monique TIBARON, Josette PAC, Daniel DESCOUT, Ginette CHABROL, Alain DERVIEUX, Arlette CALLET, Bernard JOURDAN, Patricia BOUCHARAT MONTAGNIER, Sylvette CARLEVAN, Jean VERNET, Jean-Yves COULAU, Gilles CUIZZI, Alain CARRIERE, Pierre RAVIOL, Jean-Christophe MOULLET, Thérèse-Annie FRANCOIS, Jean-Marie SCIFO, Conseillers Municipaux

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Mandants	Mandataires	Date procuration
Monsieur Henri TISSEYRE	Monsieur Jean-Yves PLANELL	21 décembre 2006
Monsieur Nicolas KOUKAS	Monsieur Lionel SCHNEIDER	21 décembre 2006
Monsieur Jacques BACHEVALIER	Madame Ginette CHABROL	19 décembre 2006
Mademoiselle Eliane MEZY	Madame Monique TIBARON	18 décembre 2006
Monsieur Paul BROUSSES	Monsieur Bernard JOURDAN	19 décembre 2006
Madame Fabienne BONNEFOY	Monsieur Daniel DESCOUT	18 décembre 2006
Madame Sylvie GIORGI	Monsieur Jacky BURLE	18 décembre 2006
Madame Catherine LAYE	Monsieur Martial ROCHE	21 décembre 2006
Madame Marguerite ARSAC	Monsieur Pierre RAVIOL	21 décembre 2006

**Absentes excusées :**

- Madame Magali DE BAERE, Conseillère Municipale
- Madame Sonia TAYOLLE, Conseillère Municipale
- Madame Elisabeth CHICCO, Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MAKHLOUF pour remplir les fonctions de secrétaire.

## ***FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE***

### **N° 2006.359 : MISE À DISPOSITION SOUS LICENCE DE TYPE LOGICIEL "LIBRE" DE PROGICIELS DÉVELOPPÉS PAR LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMS**

**Rapporteurs**: Monsieur DERVIEUX - Monsieur DESCOUT

**Service** : DSIT

Le concept du logiciel "libre" a émergé au milieu des années 1980. Selon la définition de Free Software Fondation, un logiciel libre répond à trois critères :

- la liberté pour chacun d'étudier comment le programme fonctionne
- la liberté de le copier et de le diffuser
- la liberté d'améliorer soi-même le logiciel pour en faire profiter la communauté

La philosophie véhiculée par le mouvement du logiciel libre vise à mettre en commun des idées et du savoir collectif pour permettre la progression de la recherche et l'augmentation de ce savoir.

Dans son rapport "Pour une administration électronique citoyenne" remis au Premier Ministre le 19 avril 2001, le Député Thierry Carcenac a proposé de mettre l'ensemble des développements réalisés par ou pour le compte des administrations sous licence de type logiciel libre.

Depuis l'année 2004, la Direction des Systèmes d'Information et Télécoms, en sa qualité de maître d'œuvre, a réalisé des outils de gestion pour divers services. Les composants techniques de base de ces outils s'appuient totalement sur des composants issus du monde des logiciels libres.

La Mairie d'Arles a l'ambition de participer au développement des nouvelles technologies et en particulier en étant un acteur affirmé et un contributeur au développement des logiciels libres.

Il est donc proposé de mettre à disposition le progiciel sous licence de type logiciel libre (GPL). Cette licence permet, sans aucune contrepartie financière, la libre utilisation, la libre reproduction et la libre distribution du progiciel. Quant à la modification du code, elle est également autorisée. La Ville d'Arles bénéficiera alors des contributions apportées au développement de son logiciel.

Conformément à l'avis favorable de la commission plénière du 13 décembre 2006

Je vous demande de bien vouloir :

**APPROUVER** le principe et les modalités pour la mise dans le domaine public sous licence de type logiciel libre (GPL) des logiciels suivants développés par la Direction des Systèmes d'Information et Télécoms :

- openCimetière : Gestion des cimetières
- openParc: gestion du parc informatique
- openStock : gestion de stock
- openCourrier : gestion du courrier
- openTel : gestion des téléphones
- openResultat : gestion des résultats électoraux
- openRecouvrement: gestion des restes à recouvrer
- openCatalogue : gestion des catalogues
- openPresse: gestion d'une revue de presse
- openComInterne : gestion de la communication Interne

***ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES***

**L'Adjoint délégué,**

**Danielle DUCROS**